



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT.

Procurations : Gérard BAKINN donne pouvoir à Maurice BERNARD
Yasmine GONAY donne pouvoir à Guy GENET

Absentes excusées : Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 février 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	02
Votants :	11

Votes exprimés

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2026_02_DEL

Objet : Autorisation de demande de financements pour les services du CCAS pour 2026

Considérant la volonté du CCAS de Vif de développer différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers la population vifoise.

Considérant que les différents services se mobilisent dans les principaux champs suivants :

- lutte contre les exclusions,
- prévention et animation pour les familles, la parentalité,
- soutien à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse,
- prévention et animation pour les personnes âgées,
- prévention et animation pour les aidants,
- service de maintien à domicile,
- soutien aux personnes en situation de handicap,
- soutien aux démarches au logement et à l'hébergement,

Considérant la nécessité de soutenir financièrement les actions du CCAS de Vif,

A cette fin, il apparaît nécessaire que le CCAS de Vif autorise Monsieur le Président du CCAS à solliciter durant l'année 2026 des subventions pour les services du CCAS suivants :

- Centre social,
- Pôle jeunesse,
- Relais Petite Enfance,
- Lieu d'Accueil Enfants- Parents,
- Pôle petite enfance,
- Pôle gérontologie,
- Solidarité/Logement,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- . **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice – Présidente à solliciter des subventions en 2026 au taux le plus élevé possible à l'ensemble des organismes, susceptibles de soutenir financièrement les services du CCAS, notamment la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, le Conseil Départemental de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (Carsat)...
- . **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation la Madame la Vice-Présidente, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.